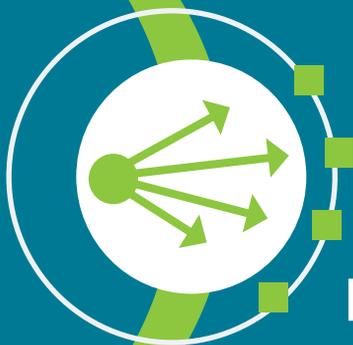


2013

# Guide du Financement Martinique



Mécénat  
Fondations  
OPCA  
Fonds Européens

*Illettrisme*

*Education*

*Handicapés*

*Insertion professionnelle*

*Soutien*

*Formations*

*Jeunes*

*Séniors*

*Accompagnement*



# *J'ai un projet...*

*Comment le financer ?*

*A qui faut-il s'adresser ?*

*Fondation ?*

*Mécénat ?*

*Quelles sont mes options ?*

*Que faut-il fournir ?*

*Quelles aides ?*

# EDITO

*Le CRI de Martinique ambitionne depuis plusieurs années de mettre à la disposition des différents acteurs de la lutte contre l'illettrisme des informations fiables et des outils performants.*

*Selon une enquête réalisée par l'INSEE (Information Vie Quotidienne) en 2006, nous avons, en Martinique, 14 % de la population concernée par des situations d'illettrisme. Parmi ces actifs en difficultés, 32 % sont demandeurs d'emploi et 15 % occupent un emploi.*

*Pour lutter contre ce problème de société, des actions sont mises en place dans le cadre du Plan Régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme depuis 2011 avec les priorités que sont la prévention des situations d'illettrisme, l'accompagnement des jeunes, le repérage et l'accompagnement des exclus.*

*La lutte contre l'illettrisme s'inscrit donc aussi bien dans le cadre de la formation tout au long de la vie, tant pour les demandeurs d'emploi qui cherchent à s'insérer, que pour les salariés, pour leur maintien et leur évolution dans l'emploi.*

*Pour notre part, nous avons décidé de travailler sur l'élaboration d'un guide du financement pour faire connaître à tous les acteurs et porteurs de projets les différents financements possibles sur notre territoire dans ce domaine. En effet, l'élaboration de cet outil part du constat d'une méconnaissance par les acteurs, des financements disponibles des fondations et mécènes, des OPCA et des institutions étatiques pour la lutte contre l'illettrisme.*

*Ce nouvel outil sera accessible sur le site Internet de l'AGEFMA pour rendre l'information plus lisible et accessible.*

Daniel ROBIN  
Président de la Commission Education,  
Formation Professionnelle  
du Conseil Régional de Martinique  
Président de l'AGEFMA



# SOMMAIRE

## Présentations

Les Fondations	4
La Fondation de France	6
Qu'est-ce que le Mécénat ?	9
Le Mécénat d'Entreprise	11
Les OPCA	12

# LISTES

## Fondations et Mécènes

Adecco	p 16
Adie	p 18
Air France	p 20
Aviva	p 22
BTP +	p 24
Caisse des Dépôts et Consignations	p 26
Croix Rouge	p 28
Face	p 30
Fape EDF	p 32
Fape GDF	p 34
La Poste	p 36
Maif	p 38
Orange	p 40
Raja - Danièle Marcovici	p 42
SNCF	p 44
Société Générale	p 46
UAG GBH	p 48
Vinci	p 50

## OPCA

AGEFICE	p 54
AGEFOS PME	p 56
ANFH	p 58
CNFPT	p 60
Constructys	p 62
FAF.TT	p 64
FAFSEA	p 66
Opcalia	p 68

## Fonds Européens

Fond Social Européen	p 72
-------------------------	------

# Les fondations

La fondation se définit juridiquement par « *l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif.* ». C'est la loi du 23 juillet 1987, consolidée par la version du 29 mai 2011, qui la définit ainsi.

Une fondation, c'est avant tout **la possibilité pour une personne physique ou morale de mettre à disposition d'une cause digne d'intérêt des sommes privées**. Il convient de préciser que si la fondation ne comporte pas de membre, comme cela est possible pour une association, elle est en revanche régie par un conseil d'administration.

Ce conseil d'administration est composé de trois collèges, celui de membres fondateurs qui témoignent de l'esprit qui a présidé à la création de la fondation, celui des membres cooptés dont le critère de recrutement est la compétence dans le champ d'intervention de la fondation, et enfin celui des membres de droit. L'existence de la fondation prend effet à partir de sa reconnaissance d'utilité publique qui est accordée par décret en Conseil d'État. Pour la fondation d'entreprise, le délai de création est assez rapide puisqu'il n'excède pas en général quatre mois, l'autorisation étant délivrée par la préfecture.

**Il faut par ailleurs distinguer les fondations reconnues d'utilité publique (les FRUP), les fondations d'entreprise et les fondations abritées.**

■ **Les Fondations Reconnues d'Utilité Publique (FRUP)**, à but non lucratif, interviennent dans des domaines bien délimités et d'**intérêt général**. Cette reconnaissance leur accorde une légitimité et des avantages particuliers, comme les donations et les legs. Cette légitimité est cependant assez longue à obtenir, cela peut aller jusqu'à deux ans. L'objectif, la pérennité et la solidité financière de la fondation sont en général les critères retenus.



■ **Les fondations d'entreprise** correspondent aux besoins exprimés par les entreprises, les coopératives et les mutuelles, leurs objectifs étant, eux aussi, d'intérêt général. **Les domaines d'intérêt des fondations d'entreprise sont le domaine du social, l'éducation, l'insertion professionnelle et la culture.** L'éthique d'entreprise et les mesures d'incitation fiscale sont à l'origine des initiatives prises par les entreprises qui peuvent donner leur nom à la fondation.

Il faut noter qu'à la différence de la fondation reconnue d'utilité publique qui a une vocation à la perpétuité, la fondation d'entreprise est créée pour une durée déterminée, d'au moins cinq années, renouvelable.

■ **Les fondations abritées** constituent des **fonds placés sous l'égide d'une fondation reconnue d'utilité publique**, laquelle gère les biens dans le but pour lequel ils lui ont été affectés, sans que soit créée une nouvelle personne morale. La pérennité de l'objet de la fondation abritée est un des critères retenus, le projet de fondation doit donc s'inscrire dans la durée. L'organisme le plus fréquemment choisi pour abriter une fondation est la Fondation de France. Pour cette raison, une fondation hébergée par la Fondation de France est habilitée à recevoir des dons et peut bénéficier d'une réduction d'impôt.

# La Fondation de France

FONDATION  
DE  
FRANCE

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation de France est un organisme privé et indépendant. Elle a pour mission d'appuyer la réalisation de projets à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou culturel. Elle abrite 592 fonds ou fondations qui mènent leurs propres actions de mécénat.

La Fondation de France est redevable de son activité auprès du ministère de l'Intérieur. Un commissaire au compte vérifie régulièrement les états financiers de la Fondation et tous ses comptes sont publiés chaque année.

## ■ Fonds et fondations sous égide

Depuis sa création la Fondation de France a créé et géré près de 1200 fondations. En abritant des fondations, elle leur offre un large éventail de compétences : **conseil financier, patrimonial, juridique, fiscal, expertise sur les problématiques sociales.**

La mission d'accueillir et de gérer des fondations individualisées pour le compte de personnes physiques ou morales est l'origine même du projet de la Fondation de France, depuis sa création en 1969. Les fondations qu'elle abrite en son sein peuvent avoir des objets, des modes de fonctionnement et des moyens divers. Ces fondations peuvent intervenir dans des domaines très variés. Comme la Fondation de France dans ses propres programmes, les fondations n'organisent pas les projets elles-mêmes mais financent les actions initiées par d'autres sur le terrain.

La Fondation de France met à disposition des fondations une expertise très spécifique acquise en plus de 40 ans de montage et d'accompagnement de projets individualisés : expertise financière, juridique, fiscale, patrimoniale, connaissance approfondie des problématiques sociales... Elle peut même mettre en place des dispositifs allant jusqu'à l'organisation d'appels d'offres spécifiques pour l'attribution de subventions, de prix ou de bourses.

# MISSION

Être le trait d'union entre les donateurs, les mécènes et les acteurs de terrain afin de permettre la réalisation de projets sociétaux.

## ■ Modes d'intervention

- Collecter et gérer des fonds, apporter une expertise dans la redistribution des dons aux causes prioritaires.
- Créer et accompagner le fonctionnement des fonds et fondations sous égide.
- Favoriser la générosité au-delà des frontières en recevant et redistribuant des dons transnationaux.

## ■ Actions

Choisir les meilleurs projets dans toute la France et dans les pays où la fondation est présente, en mettant la personne au centre des actions, en favorisant la dignité, l'autonomie et en lui donnant les moyens d'être acteur de sa vie.

- Attribuer des subventions, prix et bourses.
- Apporter conseils et appui aux mécènes.

## ■ Valeurs

- Indépendance
- Responsabilité
- Engagement
- Audace
- Qualité

## ■ Organisation

- Un conseil d'administration qui décide de la politique générale de l'institution ;
- Des comités d'experts, professionnels bénévoles, chargés de conseiller aux côtés de l'équipe salariée, le Conseil d'administration dans les différents domaines d'activité de la Fondation de France : programmes, gestion financière...;
- Une équipe salariée, chargée de faire des propositions et de mettre en œuvre les décisions du Conseil d'administration.

## ■ Membres Du Bureau

**Président :** Philippe LAGAYETTE

**Trésorier :** Philippe DUPONT

Claire BAZY MALAURIE

Membre du Conseil constitutionnel

Michel PRADA

Président du Conseil de normalisation des comptes publics

Marc TESSIER

Président de Vidéo Futur Entertainment Group

**CONTACT :** Régine Gallard

Chargée de fondations

Tél. : 01 44 21 31 82

*Regine.Gallard@fdf.org*

## FONDATION DE FRANCE

40, avenue Hoche - 75008 Paris

Tél. : 01 44 21 31 00 - Fax : 01 44 21 31 01

*www.fondationdefrance.org/*





# Qu'est-ce que le mécénat ?

Traditionnellement, le mécène était une personne favorisée par la fortune, dont la fonction était d'aider une cause littéraire ou artistique, voire scientifique, en mettant à disposition de cette cause des moyens financiers.

Aujourd'hui, **le mot mécénat désigne l'engagement manifesté au service d'une action d'intérêt général**, relevant par exemple de la culture, de l'éducation, de la recherche ou du domaine humanitaire. **Ce soutien se concrétise par un apport matériel ou financier à une œuvre ou à une personne sans qu'il n'y ait de contrepartie directe de la part de celui qui en bénéficie.** Le mécénat identifie de plus en plus son action comme spécifique et affirme sa configuration stratégique dans la diversité des instruments et procédures d'engagement de l'entreprise dans des projets d'intérêt général.

Le bénéficiaire du mécénat, qui doit exercer ses activités dans la plus grande transparence financière et dans des conditions différentes de celles du secteur marchand, se doit d'avoir une gestion désintéressée et doit exercer une activité non lucrative.

Il est à noter qu'en matière de fiscalité, **le mécénat est considéré comme une donation**, alors que le sponsoring est examiné et classé comme une charge, ce qui vaut aussi en comptabilité.

C'est ainsi que le mécénat, par sa philanthropie, par sa volonté d'aider une cause, se distingue du sponsoring ou du parrainage pour lesquels l'engagement du sponsor ou du parrain suppose une contrepartie, comme par exemple le nom d'un sponsor sur un maillot sportif, acte pour lequel s'engage en général une négociation financière. Le mécénat s'en distingue d'autant que le mécène se fait souvent discret, cela étant dû au fait que son engagement pour cette cause correspond à une préoccupation qui peut être liée à son histoire, à son pays, à sa culture, ou tout simplement par une volonté d'aider par générosité.



# Le mécénat d'entreprise

Nous avons vu que le mécénat désigne l'engagement manifesté au service d'une action d'intérêt général, relevant par exemple de la culture, de l'éducation, de la recherche ou du domaine humanitaire sans en retirer un bénéfice direct. Ce soutien se concrétise par un apport matériel ou financier à une œuvre ou à une personne sans qu'il n'y ait de contrepartie directe de la part de celui qui en bénéficie.

Les actions de mécénat d'entreprise sont destinées aujourd'hui à des domaines variés qui vont de **la culture au social en passant par l'éducation, la santé et le sport, en majorité.**

On reconnaît en général cinq grands domaines d'intervention :

- Le mécénat de solidarité
- Le mécénat culturel
- Le mécénat sportif
- Le mécénat d'environnement
- Le mécénat de la recherche universitaire et scientifique.

Les chiffres communiqués ces dernières années montrent que 21 % des entreprises pratiquent le mécénat de compétences, 36 % le mécénat en nature – remise de marchandises ou mise à disposition de moyens – et 83 % le mécénat financier. Les entreprises qui, dans le cadre des actions de la société civile, exercent ces actions de mécénat sont souvent des PME, lesquelles – c'est couramment le cas – interviennent comme mécènes dans leur région d'implantation. C'est une manière pour les entreprises de pratiquer une proximité qui peut leur être profitable au sens large du terme.

Par ailleurs les dons des entreprises permettent d'accéder à des avantages fiscaux. S'agissant de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, les entreprises peuvent bénéficier d'une déduction fiscale égale à 60 % du montant du don dans la limite d'un plafond déterminé de 0,5 pour mille par rapport au chiffre d'affaires annuel.



# Les OPCA

Les Organismes Collecteurs Paritaires Agréés (OPCA) sont chargés de **collecter, mutualiser et redistribuer les obligations financières des entreprises en matière de formation professionnelle**. Ils sont agréés et contrôlés par l'État. Ils appliquent les priorités des branches en matière de formation professionnelle.

Au delà de cette vocation première qui est financière, certains OPCA exercent des activités d'appui et de conseil aux entreprises et aux salariés de la Branche : **aide à l'émergence des besoins de compétences, construction de solutions emploi-formation globales, accompagnement et pilotage de leur mise en œuvre**.

## ■ L'organisation

Les versements au titre de la professionnalisation sont obligatoires, quelle que soit la taille de l'entreprise, et les fonds sont mutualisés par l'OPCA. Ces fonds collectés financent des formations plus longues, par exemple les contrats de professionnalisation.

Les OPCA peuvent également recevoir des ressources complémentaires du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP), soit au titre de la péréquation, soit au titre des appels à projets pour lesquels ils ont été sélectionnés.

Les OPCA sont gérés paritairement par un conseil d'administration.

Les OPCA doivent, en outre, satisfaire un seuil de collecte de 100 millions €.

## ■ Le financement des formations

En France, chaque employeur de droit privé est soumis à une obligation de financement de la formation professionnelle continue. Cette obligation est calculée en fonction de la taille de l'entreprise en part de la masse salariale.



Cette obligation est composée de trois parties : une partie destinée principalement au plan de formation (0,9 % pour les entreprises de plus de vingt salariés), une autre à des actions de formation plus longues, la professionnalisation (0,5 %) et une dernière pour les congés individuels de formation (0,2 %).

Pour les très petites entreprises (moins de 10 salariés), les versements au titre du plan de formation à l'OPCA, désigné par accord collectif, sont obligatoires. Les fonds sont mutualisés par l'OPCA pour financer la formation dans les TPE.

En revanche, pour les entreprises de plus de 10 salariés, les versements au titre du plan de formation sont seulement une possibilité : elles peuvent gérer elles-mêmes leur plan de formation ou ne verser qu'une partie à l'OPCA, selon les dispositions conventionnelles en vigueur.

Source INSEE  
*Emploi.gouv.fr*



(Les

# Fondations et Mécènes

Adecco	16	Maif	38
Adie	18	Orange	40
Air France	20	Raja-Danièle Marcovici	42
Aviva	22	SNCF	44
BTP +	24	Société Générale	46
Caisse des Dépôts et Consignations	26	UAG GBH	48
Croix Rouge	28	Vinci	50
Face	30		
Fape EDF	32		
Fape GDF	34		
La Poste	36		



# Fondation Groupe Adecco

Créée en 2002.  
Fondation sous l'égide de  
la fondation de France.



Sous l'égide de la Fondation de France

## ■ Mission de la fondation

- Favoriser la **réussite professionnelle de tous**, pour que chacun exprime au quotidien son talent et ses aspirations, que ce soit à **l'école** ou dans **l'emploi**.
- Donner les clés de la **réussite scolaire**
- Agir pour l'orientation
- La découverte professionnelle
- Favoriser **l'insertion professionnelle**

La Fondation Groupe Adecco finance des actions, en France, destinées aux enfants et adolescents dans les domaines suivants :

- **Soutien à l'éducation :**  
accompagnement à la scolarité, aide aux devoirs, acquisition des savoirs de base ( lire, écrire, calculer ), accès à la scolarité pour les enfants malades ou handicapés.
- **Aide à la découverte des métiers :**  
développement des liens entre l'école et l'entreprise.

La Fondation Groupe Adecco souhaite tout particulièrement accompagner :

- des projets en contact direct avec les bénéficiaires des actions : les jeunes et leur famille
- des projets innovants ou des actions en démarrage
- des activités en fort développement nécessitant une aide pour franchir une étape.

## ■ Domaines d'action

- **EDUCATION :**  
favoriser l'accès à l'emploi pour ceux qui sont peu ou pas diplômés
- **ORIENTATION :**  
agir pour l'orientation et l'insertion professionnelle
- **INSERTION :**  
favoriser l'insertion professionnelle

## ■ Organisation de la fondation

Président de la Fondation Groupe Adecco : Raphael MARCY

---

### FONDATION GROUPE ADECCO

---

2, boulevard du 11 novembre 1918 - 69626 VILLEURBANNE Cedex  
Tél. : 04 72 82 57 33 - [fondation@adecco-groupe.fr](mailto:fondation@adecco-groupe.fr)  
[www.groupe-adecco-france.fr/fondation-groupe-adecco](http://www.groupe-adecco-france.fr/fondation-groupe-adecco)



# Fonds Adie

## Pour L'entrepreneuriat Populaire

Créé en 2009. Fonds de dotation.  
Fondation adhérente au Centre Français  
des Fondations.



**fonds adie**

POUR L'ENTREPRENEURIAT POPULAIRE

### ■ Mission de la fondation

- Pérenniser l'**accompagnement des créateurs d'entreprise** en développant des ressources nouvelles au travers d'appel aux dons et contributions privées
- **Promouvoir une société de confiance** basée sur la liberté d'entreprendre, l'égalité des chances et la solidarité des citoyens
- Devenir l'**observatoire de l'entrepreneuriat populaire** (étude des besoins, développement des services nouveaux, plaidoyer auprès des pouvoirs publics)

Les besoins en microcrédits et accompagnement de nouveaux micro-entrepreneurs vont croissants. Le Fonds Adie vise à compléter et pérenniser le financement de la mission d'accompagnement de l'Adie.

### ■ Organisation de la fondation

**Présidente de l'ADIE et du fonds de dotation** : Catherine BARBAROUX

**Déléguée générale de la fondation** : Catherine MONNIER

# Mesures de financement

## Mesures de financement

La fondation est dirigée par :

- Ses fondateurs **Marie NOWAK** et **Muhammad YUNUS**
- Le conseil d'administration débat sur les orientations de la fondation et valide les choix d'affectation des ressources en fonction des projets présentés
- Son comité d'investissement garantit une gestion professionnelle des fonds capitalisés et assiste le conseil d'administration.
- La déléguée générale met en œuvre les actions décidées par le conseil d'administration
- Le comité de parrainage soutient la mission de développement de l'entrepreneuriat populaire.

## ⌋ Pour qui ?

Notre action s'appuie exclusivement sur celle de notre association mère, l'Adie, très active en Martinique. Les personnes qui souhaitent créer leur micro-entreprise sont donc à orienter vers les antennes de l'Association ([www.adie.org](http://www.adie.org)).

## ⌋ Contacts DOM

### ADIE

Association pour le Droit à l'Initiative Économique

#### FORT-DE-FRANCE

48, rue Jules Monnerot  
Terres Sainville  
97200 Fort-de-France  
Tél : 0 800 800 566

#### LAMENTIN

ZI la Lézarde - Voie n°1  
Immeuble Les Flamboyants  
1<sup>er</sup> étage Porte 14  
97232 Lamentin  
Tél : 0 800 800 566

---

#### FONDATION ADIE

---

139, boulevard Sébastopol - 75002 PARIS  
Tél. : 01 49 33 19 76 / 01 49 33 19 00 - [www.adie-fondsdedotation.org](http://www.adie-fondsdedotation.org)



# Fondation d'Entreprise Air France

Créée en novembre 1992.



## ■ Mission de la fondation

Soutenir des projets en faveur des enfants et des jeunes malades handicapés ou en grande difficulté en France, et dans les pays où Air France est présent.

La fondation soutient les projets dans deux grands domaines d'activité : **l'éducation et la formation**. Elle travaille particulièrement avec les associations et les ONG.

## ■ Organisation de la fondation

**Président** : François BROUSSE

**Déléguée générale** : Cécile VIC

**Adjointe à la déléguée générale** : Laurence TABORDEAU

**Assistante communication** : Céline BASTIDON

**Assistante projets** : Laurence CUISANCE-KINDRAICH

**Assistante événementiel** : Malika MOGUEROU

**Trésorier** : Hubert DE DAMPIERRE

**Comptable** : Pascal COUERBE

---

**FONDATION D'ENTREPRISE AIR FRANCE**

45, rue de Paris 95747 Roissy CDG Cedex

Tél. : 01 41 56 57 27 - Fax : 01 41 56 57 18

*mail.fondationaf@airfrance.fr - corporate.airfrance.com/fr/fondation*

# Mesures de financement

## 《 Pour qui ?

La Fondation Air France soutient des projets en faveur des enfants et des jeunes malades, handicapés ou en grande difficulté.

## 《 Quelles aides ?

Les aides sont des soutiens financiers dont le montant est déterminé par le Conseil d'Administration de la Fondation qui se réunit une fois par an (en principe en juin de chaque année)

## 《 Pièces à fournir

Une association qui souhaite nous présenter un projet doit nous faire parvenir, entre novembre et mars, un dossier à télécharger sur notre site, dès que celui-ci sera mis à jour, c'est-à-dire à compter de début Novembre 2012.

Les pièces à fournir (informations générales projet/ association + budget + statuts etc...) sont indiquées sur le site :

*[corporate.airfrance.com/fr/fondation](http://corporate.airfrance.com/fr/fondation)*

## 《 Contacts DOM

Les Délégués Air France en poste.

### Information complémentaire importante

Chaque année, la Fondation Air France choisit une région en France. En 2011/2012 ce sont la Martinique et la Guadeloupe qui ont été choisies ; 11 associations sur place ont reçu un soutien financier. En 2012/2013 c'est la région lyonnaise qui est soutenue .



# Fondation AVIVA

Créée en 1999.  
Fondation sous égide de  
la Fondation de France.



FONDATION  
AVIVA

## ■ Mission de la fondation

- **Soutenir les projets de solidarité** dédiés aux enfants, aux personnes âgées et aux liens intergénérationnels
- Aider en France ou à l'étranger les associations qui agissent dans les deux domaines suivants :
  - **L'accès à l'éducation des enfants en difficulté**
  - **La prévention des risques liés à la perte d'autonomie**

## ■ Organisation de la fondation

La fondation est administrée par un comité exécutif composé de collaborateurs Aviva, spécialistes des domaines liés à l'enfance et aux personnes âgées, ainsi que d'un représentant de la Fondation de France.

**Président :**  
Bernard POTTIER

---

### FONDATION AVIVA

---

WACO 6C1 - 80 avenue de l'Europe 92 230 Bois-Colombes  
Tél. : 01 76 62 78 72 - [fondation\\_aviva@aviva.fr](mailto:fondation_aviva@aviva.fr)  
[www.aviva.fr/fondation/presentation-fondation.html](http://www.aviva.fr/fondation/presentation-fondation.html)  
ou [www.aviva.fr/citoyenne/fondation.html](http://www.aviva.fr/citoyenne/fondation.html)

### Siège social AVIVA FRANCE

80, avenue de l'Europe - 92270 BOIS-COLOMBES  
Tél. : 01 76 62 50 00 - [www.aviva.fr](http://www.aviva.fr)

**Contact :** Fanny SERRE - [fanny\\_serre@aviva.fr](mailto:fanny_serre@aviva.fr)

# Mesures de financement

## Mesures de financement

### 《 Pour qui ?

La Fondation soutient uniquement des projets portés par des associations à but non lucratif.

### 《 Quelles aides ?

Elle octroie des subventions allant de 1000 à 10 000€.

### 《 Pièces à fournir

- Parution au Journal officiel
- Statuts
- Dernier rapport d'activité
- Comptes de résultats
- Budget annuel
- Budget prévisionnel du projet
- Tout document pouvant appuyer votre dossier (devis, CV, témoignages, photos, etc)

### 《 Contacts DOM

Pas de contact en département.  
Les projets sont centralisés au siège de la Fondation en Île de France.



# Fondation BTP Plus

Créée en 2005.  
Fondation sous égide de  
la Fondation de France.  
Fondation de l'entreprise  
BTP Gestion.



Sous l'égide de la Fondation de France

## ■ Mission de la fondation

Soutenir des **projets ancrés dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics**. Ces projets doivent être porteurs d'actions innovantes, utiles socialement et répondre à un besoin collectif ou individuel.

Ils doivent également être concrets, pragmatiques, non récurrents, s'appuyer sur une expérience de terrain réaliste et avoir un effet mesurable.

Priorité est donnée aux projets portés par et/ou pour des **jeunes qui exercent ou se forment dans un métier du Bâtiment et des Travaux publics**.

La Fondation BTP PLUS peut aussi subventionner des projets qui ont notamment comme objectif de **favoriser l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées** exerçant ou ayant exercé dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.



## ■ Organisation de la fondation

La Fondation BTP PLUS est régie par une Convention, signée entre BTP GESTION et la Fondation de France, qui tient lieu de statuts.

Elle est administrée par un Comité Exécutif composé de 3 collèges de cinq personnes (collège A : Employeurs, collège B : salariés et collège C : Personnalités qualifiées).

**Présidente du comité exécutif :** Brigitte POUSSEUR

**Vice-président du comité :** Jean Gaudin

**Délégué Général :** Jean-Marie GIRET

---

FONDATION BTP +

7, rue du Regard - 75006 PARIS

*contact@fondationbtpplus.fr - www.fondationbtpplus.fr*



Mécénat

# Caisse des Dépôts et Consignations

Créé en 2009. Fonds de dotation.  
Fondation adhérente au Centre Français  
des Fondations.



## ■ Mission du Fonds

### • *Prévenir l'échec scolaire*

Afin de renforcer son action dans les quartiers en difficulté, la Caisse des Dépôts a mis en place un nouveau programme consacré à la lecture. L'objectif consiste à **donner le goût de lire à de jeunes enfants** et réduire ainsi les risques d'échec scolaire précoce.

### • *Se familiariser avec la lecture*

Les projets soutenus par la Caisse des Dépôts aident des enfants socialement et culturellement éloignés de la culture de l'écrit à se familiariser avec la lecture, le livre, la bibliothèque.

Ils se focalisent sur les étapes considérées comme charnières dans le développement des enfants, telles le passage de la maternelle au cours préparatoire.

---

**CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

56, rue de Lille – 75356 Paris 07 SP - Tél. : 01 58 50 11 11

[mecenat@caissedesdepots.fr](mailto:mecenat@caissedesdepots.fr)

[www.caissedesdepots.fr/le-groupe/mecenat/presentation.html](http://www.caissedesdepots.fr/le-groupe/mecenat/presentation.html)

# Mesures de financement

## 《 Critères d'éligibilité

- concerner les jeunes enfants (maternelle, cours préparatoire),
- se concentrer sur les étapes charnières dans le développement des jeunes enfants,
- se dérouler hors du temps scolaire et dans la durée,
- inciter des jeunes enfants socialement et culturellement éloignés de la culture de l'écrit à se familiariser avec le livre, la lecture, la bibliothèque...
- être encadrés par des intervenants formés (bénévoles ou salariés),
- sensibiliser les parents afin que leurs compétences éducatives soient revalorisées et que les enfants se sentent soutenus,
- se dérouler dans des zones urbaines, jugées prioritaires par la Caisse des Dépôts (géographie des sites Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Zones urbaines sensibles (ZUS) ou Zones Franches Urbaines (ZFU), quartiers d'habitat social, contrats CUCS).

## 《 Pièces à fournir

- Statuts ou règlement intérieur
- Copie de la parution au Journal Officiel
- Liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du conseil, du bureau)
- Relevé d'identité bancaire avec numéro IBAN
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir est donné par ce dernier au signataire
- Comptes approuvés du dernier exercice clos (compte de résultats, bilan et dernier rapport d'activité)
- Rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou subventions.

Télécharger le dossier projet lecture :

[www.caissedesdepots.fr/le-groupe/mecenat/lecture.html](http://www.caissedesdepots.fr/le-groupe/mecenat/lecture.html)

## 《 Contacts DOM

MARTINIQUE - Tél. : 0596 72 84 03



# Fondation pour le lien social Croix Rouge Française

Créée en avril 2010.  
Fondation abritée par l'Institut de France.

**FONDATION**  
pour le lien social  
croix-rouge française  
Institut de France



## ■ Mission de la fondation

La Fondation pour le lien social - Croix-Rouge française a pour objectif de favoriser, par la promotion du lien social, l'innovation en matière de **lutte contre les situations de vulnérabilité, d'exclusion et de pauvreté.**

## ■ Organisation de la fondation

### Conseil d'Administration

La Fondation est administrée par un Conseil d'Administration composé de deux collèges paritaires de deux membres chacun, dont les représentants sont désignés, pour une durée de trois ans renouvelable :

- Collège de l'Institut de France
- Collège du Fondateur.

### Conseil Scientifique

Le Conseil d'Administration est soutenu et conseillé dans ses choix et initiatives par un Conseil Scientifique pluraliste. Les personnalités qualifiées qui composent ce conseil apportent à la Fondation leur regard et leur expertise sur la thématique du lien social.

— FONDATION POUR LE LIEN SOCIAL - CROIX ROUGE FRANÇAISE —

98, rue Didot - 75014 PARIS - Tél. : 01 44 43 14 55

[fondation@croix-rouge.fr](mailto:fondation@croix-rouge.fr) / [www.croix-rouge.fr/Je-donne/fondation](http://www.croix-rouge.fr/Je-donne/fondation)

# Mesures de financement

## 《 Pour qui ?

Les projets soutenus peuvent être portés par la Croix-Rouge française (Siège, Délégations régionales, départementales ou locales) ou par toutes personnes ou équipes appartenant à des organismes français publics ou privés à but non lucratif, éventuellement des entreprises solidaires, dans la mesure où ils répondent aux critères fixés par l'appel à projets : mise en valeur de la thématique annuelle, caractère innovant de l'activité présentée, impacts élevés en termes d'utilité sociale et de réflexion/de recherche...

## 《 Quelles aides ?

La Fondation pour le lien social choisit chaque année de concentrer son activité sur une thématique précise. Le thème retenu cherche à mettre en lumière une composante essentielle du lien social et à répondre aux enjeux soulevés par cette problématique.

Un appel à projets annuel ciblé sur la thématique choisie est lancé peu avant l'été. Le montant des subventions attribuées est susceptible de varier en fonction du résultat de la collecte de dons annuelle.

## 《 Pièces à fournir

Les pièces à fournir dans le cadre de l'appel à projets publié par la Fondation sont susceptibles de varier d'une année à l'autre.

## 《 Contacts DOM

Pas de contact spécifique à l'Outre-mer.



# Fondation Agir Contre l'exclusion

Créée en 1993.  
Fondation reconnue d'utilité publique.



## ■ Mission de la fondation

Faire émerger, mettre en œuvre, développer, et essaimer des actions concrètes et innovantes s'appuyant sur une participation active des entreprises.

## ■ Organisation de la fondation

Réseau d'entreprises partenaires des collectivités territoriales, participants au développement économique et social des territoires en difficulté.

**Président :** Gérard MESTRALLET

**Délégué général :** Vincent BAHOLLET - [v.baholet@fondationface.org](mailto:v.baholet@fondationface.org)

## ■ Club d'Entreprises FACE Martinique

Membre de la Fondation Agir Contre l'Exclusion, reconnue d'utilité publique, le Club d'Entreprises FACE Martinique, est une fondation d'entreprises qui agit au sein du département depuis 1998. Le club contribue aux politiques de prévention, de lutte contre les exclusions et les discriminations professionnelles, en apportant toutes les compétences des acteurs économiques, et en agissant en partenariat avec les collectivités territoriales, les acteurs de l'emploi, les associations et les institutionnels locaux.

FACE Martinique compte aujourd'hui plus de 115 entreprises membres et partenaires.

————— **FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION** —————

24. place Raoul Follereau - 75010 PARIS

Tél. : 01 49 23 77 77 - Fax : 01 49 23 77 94 - [www.fondationface.org](http://www.fondationface.org)

# Mesures de financement

## Mesures de financement

### 《 Pour qui ?

FACE Martinique se caractérise aussi par sa volonté de développer des actions pragmatiques et concrètes, afin de multiplier les passerelles entre les publics demandeurs d'emploi, les publics scolarisés et le monde économique.

Les entreprises de FACE Martinique mènent un travail collaboratif avec les acteurs locaux et s'inscrivent dans une logique d'innovation sociale et de partenariat privé/public.

Les conventions partenariales peuvent être conclues avec des associations, ceci dans le respect des valeurs et des enjeux du réseau FACE.

### 《 Pièces à fournir

Pour toute demande de partenariat en Martinique, il est nécessaire de prendre contact directement avec FACE Martinique.

### 《 Contacts DOM

**Sonia MAZNA** - Responsable Développement sur les Territoires, DROM, Caraïbes : [s.mazna@fondationface.org](mailto:s.mazna@fondationface.org)  
Adresse FACE : 29, rue du Colisée 75008 Paris - 01 49 23 77 77

### 《 FACE Martinique

**Présidente** : Valérie PAVIUS - Représentant la SARA, DRH

**Directrice Régionale** : Sonia MAZNA

**Coordonnatrice Entreprises Emploi** : Malika SUEZ PANAMA

**Chargée de gestion administrative et comptable** : Sandra MARIE LOUISE

---

#### FACE MARTINIQUE

---

4, Bd Allègre 2ème étage Porte 5 - 97200 Fort-de-France

0596 72 00 03 - 0696 44 55 97

[face.martinique@fondationface.org](mailto:face.martinique@fondationface.org)



# Fonds Agir Pour l'Emploi

## FAPE EDF

Créée en 2013



fape | AGIR POUR L'EMPLOI

### ■ Mission de la fondation

Dans une finalité d'intérêt général, le Fonds a pour objectif de contribuer au développement de l'emploi et de **favoriser l'insertion professionnelle de personnes en difficulté**. Le FAPE EDF soutient :

- les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) qui offrent à des personnes exclues du marché du travail un emploi salarié et un accompagnement social professionnel les préparant ainsi à se réinsérer ;
- le développement des services de proximité et services d'aide à la personne ;
- les organismes d'aide à la création d'entreprise par des chômeurs.

Le FAPE EDF est une **initiative solidaire** des entreprises du groupe EDF (EDF, ERDF, RTE, EDF Energies nouvelles, Electricité de Strasbourg), de la Fondation EDF et des organisations syndicales FCE-CFDT, CFE-CGC, FNME-CGT et FNEM-FO. Le nouveau fonds FAPE EDF s'inscrit dans le cadre de la politique de mécénat du groupe EDF en faveur de la solidarité où il couvre de manière spécifique le domaine de l'insertion et de l'emploi.

### ■ Organisation du Fonds

Le conseil d'administration et le comité d'engagement réunissent 4 représentants du groupe EDF et 4 représentants des organisations syndicales. Quatre experts financiers et sociaux participent aux travaux. Les membres définissent les orientations stratégiques du FAPE EDF et étudient chaque mois les demandes de soutien qui leur sont transmises après instruction.

**Secrétaire générale** : Sophie RICORDEL

**Chargé de communication et de gestion** : Frédéric EPIROTTI

**Assistante de gestion et secrétariat** : Valérie TETTARE

**Assistante en contrat de professionnalisation** : Malika OULGUERH

# Mesures de financement

## ⌋ Pour qui ?

Le FAPE EDF soutient huit types de structures à condition qu'elles puissent présenter : un rescrit fiscal ou une attestation d'intérêt général (1) :

- Les **Entreprises d'Insertion** (EI) s'adressent à des personnes qui rencontrent des difficultés professionnelles
- Les **Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion** (ETTI)
- Les **Ateliers et Chantiers d'insertion** (ACI)
- Les **Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification** (GEIQ) qui ont une mission spécifique d'insertion professionnelle
- Les **Associations intermédiaires** (AI), qui ont pour rôle, l'embauche de personnes en difficulté très écartées du monde du travail
- Les **Entreprises Adaptées** (EA) qui emploient des personnes handicapées ne pouvant travailler en milieu ordinaire,
- Les **associations de services à la personne agréées**
- Les **créateurs d'entreprise individuelle**, dans les quartiers sensibles (ZUS) ou dans les zones de revitalisation rurale, accompagnés et proposés par France active,
- Les **organismes d'aide à la création d'entreprise** par les chômeurs (OACE).

## ⌋ Pièces à fournir

Dossier de demande à télécharger

[fape-edf.fr/demander-une-subvention/dossier-de-demande-a-telecharger](http://fape-edf.fr/demander-une-subvention/dossier-de-demande-a-telecharger)

La demande de subvention doit nécessairement porter sur le financement d'un investissement et en aucun cas sur une aide au fonctionnement. La demande peut être faite par tout porteur de projet (adhérent ou non d'un réseau partenaire) répondant à nos critères d'intervention.

### FONDS AGIR POUR L'EMPLOI EDF

Immeuble Carré Vert EDF - 45, rue Kléber

92309 LEVALLOIS-PERRET CEDEX

Tél. : 01 82 24 83 96 - Fax : 01 82 24 84 08

[mgs-fape-sg@edf.fr](mailto:mgs-fape-sg@edf.fr) - [fape-edf.fr](http://fape-edf.fr)



# Fonds Agir Pour l'Emploi FAPE GDF SUEZ

Fondation sous l'égide de la fondation de France.



**FAPE GDF SUEZ**  
FONDATION AGIR POUR L'EMPLOI  
sous l'égide de la Fondation de France

## ■ Mission de la fondation

La Fondation Agir Pour l'Emploi GDF SUEZ contribue à **l'insertion professionnelle et au retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées ou en situation d'exclusion.**

L'action de la FAPE GDF SUEZ repose sur la solidarité des salariés, des retraités et des entreprises du groupe GDF SUEZ en faveur des demandeurs d'emploi et de tous ceux et celles qui cherchent à sortir de la précarité.

L'action de la FAPE GDF SUEZ s'appuie sur trois leviers :

- l'insertion sociale et professionnelle,
- le développement d'activité,
- la création d'entreprise.

La FAPE GDF SUEZ soutient des projets dans tous les domaines d'activités favorables à la création d'activité et à l'insertion professionnelle, tels que :

- l'environnement,
- le développement durable,
- les économies d'énergie,
- l'entretien des jardins et espaces verts,
- les services à la personne et aux entreprises,
- l'agriculture bio,
- le bâtiment,
- le traitement des déchets,
- la restauration,
- l'animation et la médiation dans les quartiers sensibles.

La FAPE soutient également les projets en faveur de l'insertion des travailleurs handicapés.

## FONDS AGIR POUR L'EMPLOI GDF SUEZ

Tour T1 – Case courrier : 2255 - 1, place Samuel de Champlain  
Faubourg de l'Arche - 92930 Paris La Défense Cedex  
Email : [fapegdfsuez@gdfsuez.com](mailto:fapegdfsuez@gdfsuez.com) - [www.fapegdfsuez.com](http://www.fapegdfsuez.com)

**Contact :** Michel JALMIN - Tél. : 01 44 22 30 94

# Mesures de financement

## Mesures de financement

### ■ Organisation de la fondation

Les membres fondateurs de la FAPE GDF SUEZ sont :  
GDF SUEZ, CFDT, CFE CGC, CGT et CGT FO.

Une fondation ouverte à l'ensemble du groupe GDF SUEZ

La FAPE GDF SUEZ est gérée par un comité exécutif composé de :

- 4 représentants titulaires et 4 suppléants du groupe GDF SUEZ,
- 4 représentants titulaires et 4 suppléants des organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CGT, FO),
- 4 personnalités qualifiées choisies en dehors du Groupe GDF SUEZ pour leurs compétences,
- le secrétaire du Comité d'Entreprise Européen (CEE) du Groupe.

## ⌋ Pour qui ?

Les subventions sont uniquement accordées aux projets présentés par :

- une structure d'insertion, telle qu'une entreprise ou association d'insertion, une entreprise de travail temporaire d'insertion, une association inter-médiaire, des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification ou un chantier d'insertion,
- un service de proximité, comme une régie de quartier ou des services à la personne,
- un organisme d'aide à la création d'entreprises par les chômeurs : des coopératives d'activités et d'emploi, des couveuses et des créateurs d'entreprises individuelles accompagnés par notre partenaire France Active,
- les établissements du groupe GDF SUEZ,
- les salariés et retraités du groupe GDF SUEZ.

## ⌋ Pièces à fournir

Les subventions attribuées par la FAPE GDF SUEZ ont vocation à soutenir des projets d'entreprises et/ou d'associations d'insertion favorisant l'emploi des personnes en difficulté. Elles permettent de financer de nouveaux investissements (achat de matériels, d'équipements, de véhicules, construction ou aménagement de locaux...).

Avant de déposer une demande de subvention, vous devez préalablement vous assurer que votre projet remplit toutes les conditions requises.

Dossier de demande à télécharger

[www.fapegdfsuez.com/demander-une-subvention/faire-une-demande](http://www.fapegdfsuez.com/demander-une-subvention/faire-une-demande)



# Fondation La Poste

Créée en 1995.

Fondation d'entreprise La Poste depuis 2002.



## ■ Mission de la fondation

Soutenir l'expression écrite :

- en aidant l'édition de correspondance
- en favorisant les **manifestations artistiques** qui rendent plus vivantes la lettre et l'écriture
- en encourageant les **jeunes talents** qui associent textes et musique
- en s'engageant en faveur des exclus de pratique, de la maîtrise et du plaisir de l'écriture

Elle offre un espace de découverte de la culture épistolaire,  
le site Internet : [www.fondationlaposte.org](http://www.fondationlaposte.org)

Un simple clic suffit pour s'abonner gratuitement à la revue littéraire  
mensuelle diffusée par e-mail : FloriLettres.

## ■ Organisation de la fondation

**Président de la fondation** : Jean-Paul BAILLY - PDG du groupe La Poste

**Déléguée générale** : Dominique BLANCHECOTTE

Directrice du Cabinet du PDG du groupe La Poste, Médiatrice de la vie au travail

**Adjointe à la déléguée générale** : Maryline GIRODIAS

**Chargée de mission** : Patricia HUBY

---

### FONDATION D'ENTREPRISE LA POSTE

---

44, boulevard de Vaugirard - Case Postale F603 - 75 757 PARIS Cedex 15  
[fondation.laposte@laposte.fr](mailto:fondation.laposte@laposte.fr) - [www.fondationlaposte.org](http://www.fondationlaposte.org)

**Contact** : Maryline Girodias / 01 55 44 01 17 / [maryline.girodias@laposte.fr](mailto:maryline.girodias@laposte.fr)

# Mesures de financement

## Mesures de financement

### 《 Pour qui ?

- Dans le domaine éditorial : les éditeurs
- Sur les autres axes : les compagnies théâtrales, les associations, établissements divers, collectivités territoriales...

### 《 Quelles aides ?

Aides Financières.

### 《 Pièces à fournir

- Un dossier présentant le projet
- Un budget (même prévisionnel dans un premier temps)
- Une fiche projet : à télécharger sur le site Internet de la Fondation (Rubrique Contact – en haut à gauche)

[www.fondationlaposte.org/article.php3?id\\_article=917](http://www.fondationlaposte.org/article.php3?id_article=917)

Projets éditoriaux :

[www.fondationlaposte.org/IMG/doc/Fiche\\_Projet\\_Edition.doc](http://www.fondationlaposte.org/IMG/doc/Fiche_Projet_Edition.doc)

Manifestations :

[www.fondationlaposte.org/IMG/doc/Fiche\\_Projet\\_Evenement.doc](http://www.fondationlaposte.org/IMG/doc/Fiche_Projet_Evenement.doc)

Projets solidaires :

[www.fondationlaposte.org/IMG/doc/Fiche\\_Projet\\_solidaire.doc](http://www.fondationlaposte.org/IMG/doc/Fiche_Projet_solidaire.doc)

### 《 Contacts DOM

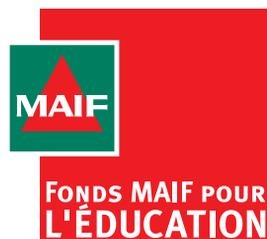
**Guy THAUREAU** - Directeur Exécutif de La Poste d'Outre Mer  
Tél. : 01 47 40 69 12 - [secretariat.thaureau@laposte.fr](mailto:secretariat.thaureau@laposte.fr)

**Pascale MOINE-FREMY** - Directrice de la Communication et des Affaires Territoriales de La Poste d'Outre Mer  
Tél. : 01 47 40 69 76 - [pascale.moine-fremy@laposte.fr](mailto:pascale.moine-fremy@laposte.fr)



# Fonds MAIF Pour l'Éducation

Créé en décembre 2009.



Le Fonds MAIF pour l'Éducation est né de la volonté de la MAIF de donner une plus grande lisibilité à son engagement en faveur de l'accès à l'éducation pour tous et de prolonger ses actions dans un cadre désintéressé.

## ■ Mission du fond de dotation

Personne morale à but non lucratif, le fonds pratique une gestion désintéressée dont le but est de réaliser ou soutenir financièrement des œuvres et des missions d'intérêt général favorisant **l'accès à l'éducation pour tous**.

## ■ Organisation de la fondation

Le conseil d'administration est composé de trois membres nommés par la MAIF, assistés par une équipe opérationnelle dans la préparation des dossiers. Le conseil d'administration a pour mission d'arrêter le programme d'actions du fonds, de voter le budget et d'approuver les comptes.

---

### FONDS MAIF POUR L'ÉDUCATION

---

200, avenue Salvador Allende - 79000 NIORT

Tél. : 05 49 73 74 75 - Fax : 05 49 73 70 10

[fondismaif@maif.fr](mailto:fondismaif@maif.fr) - [www.fondismaifpourleducation.fr](http://www.fondismaifpourleducation.fr)

# Mesures de financement

## 《 Pour qui ?

L'encadrement légal des activités du Fonds MAIF pour l'Éducation l'autorise à ne soutenir que des actions d'intérêt général et éligibles au régime de mécénat.

Il ne s'interdit aucune thématique d'action, qu'il s'agisse d'activités culturelles, citoyennes, propres ou non au milieu scolaire... pourvu toutefois qu'il existe un lien avec l'accès à l'éducation pour tous.

## 《 Quelles aides ?

Chaque année, le Fonds MAIF pour l'Éducation lance un appel à projets dont le but est d'apporter une reconnaissance et un soutien à ceux qui se mobilisent, localement, en faveur de l'accès à l'éducation pour tous. Il souhaite ainsi encourager des actions innovantes et originales à vocation éducative, sociale, citoyenne ou culturelle.

L'appel à projets se déroule en deux étapes distinctes et complémentaires :

### 1. L'étape régionale

Elle consiste à nommer un projet lauréat dans chaque région.

Au total, 29 lauréats régionaux, dont 1 par département d'outre-mer, sont ainsi récompensés, chacun recevant une dotation de 1 500 €.

### 2. L'étape nationale

Les 29 projets primés en région sont présentés à un jury national qui attribue 3 prix :

- 5 000 € pour le 1<sup>er</sup> Prix Edmond Proust\*,
- 3 000 € pour le 2<sup>ème</sup> prix,
- 2 000 € pour le 3<sup>ème</sup> prix.

## 《 Pièces à fournir

Pour participer à l'appel à projets du Fonds MAIF pour l'Éducation, il suffit de remplir le dossier de candidature et de le renvoyer accompagné de tous les documents demandés dans le règlement. Pour plus d'informations : [www.fondismaifpourleducation.fr](http://www.fondismaifpourleducation.fr)



# Fondation Orange

Créée en 1987.

Fondation d'Entreprise du Groupe Orange France Télécom.

Mécénat du groupe Orange.



## Fondation Orange

### ■ Mission de la fondation

Soutenir tout projet humanitaire visant à valoriser **l'expression humaine**, en particulier dans les domaines culturel, sportif et humanitaire.

### ■ Organisation de la fondation

**Secrétaire générale de la fondation :** Mireille LE VAN

**Chargés de projet de la fondation :**

Pascale PATURLE - autisme

Edmée LAPORTE - solidarité

Marie-Sophie CALOT DE LARDEMELLE - culturel

Anne PAWLOF - internationaux, Afrique

Marie-Lysa DURBAN - internationaux, Europe, Asie et Moyen-Orient

Cécile GORLIN - audio description, livre vidéo, handicap sensoriel

Stéphanie LAZAROO - solidarité numérique et bénévolat.

---

**FONDATION ORANGE**

6, place d'Alleray - 75505 PARIS Cedex 15

[fondation.orange@orange-ftgroup.com](mailto:fondation.orange@orange-ftgroup.com) - [www.orange.com/fondation](http://www.orange.com/fondation)

# Mesures de financement

## ⌋ Pour qui ?

La vocation de la Fondation Orange est de **créer du lien entre les individus**, en particulier de faciliter la communication pour ceux qui en sont exclus pour des raisons diverses, de santé, de handicap ou du fait de leur situation économique.

En luttant contre l'isolement sensoriel, en favorisant une meilleure autonomie dans la vie quotidienne et professionnelle et en encourageant l'épanouissement culturel et social, la Fondation Orange se mobilise pour rendre le monde plus accessible.

### APPEL À PROJET SOLIDAIRES

Lancé en 2010, ce programme est placé sur le double signe de la solidarité et de l'engagement des salariés.

Vous êtes salarié ou retraité, votre association agit dans les domaines de la santé, de l'éducation ou de l'accès à la culture, votre association met en place un projet qui favorise l'insertion sociale, un projet créateur de lien social, vous pouvez répondre aux appels à projets solidaires lancés deux fois par an, en février et en septembre.

## ⌋ Quelles aides ?

Depuis maintenant 20 ans la Fondation Orange est de tous les combats aux côtés des associations pour défendre la cause de l'**autisme**. Différentes formes de soutien de la Fondation permettent une plus grande intégration sociale des individus : **l'accès à la culture** pour des personnes porteuses de handicap, en particulier des personnes atteintes de cécité ou surdit , un m c nat de proximit  port  par les salari s du groupe, et un grand projet pour **r duire la fracture num rique** : Orange Solidarit  Num rique.

A l'international, l'action de la Fondation est centr e sur l'acc s   l' ducation et la sant .

## ⌋ Contacts DOM

**Catherine NORDEY** Responsable RE et Presse  
D l gu e m c nat et solidarit  pour la Cara be  
Direction r gionale / DRESS

T l. : 05 90 38 52 42 - GSM : 06 90 49 83 46

[catherine.nordey@orange.fr](mailto:catherine.nordey@orange.fr)



# Fondation RAJA Danièle Marcovici

Créée en 2006 sous l'égide  
de la Fondation de France

FONDATION  
**RAJA** Danièle  
Marcovici  
— Agir pour les femmes dans le monde —

## ■ Mission de la fondation

La Fondation RAJA-Danièle Marcovici a pour objectif de soutenir partout dans le monde des projets en faveur des femmes.

### Ses actions s'organisent autour de trois axes :

- Droits des femmes et Lutte contre les violences faites aux Femmes
- Formation et Insertion professionnelle
- Santé et Action Sociale

### Un soutien aux femmes :

La Fondation appuie particulièrement toute initiative ou action favorisant l'insertion sociale et professionnelle des femmes par l'éducation, la formation et la participation à des projets professionnels menés par des collectivités et associations.

## ■ Organisation de la fondation

Danièle MARCOVICI Présidente Directrice Générale du Groupe RAJA  
Fondatrice et Présidente de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici

### Collège des Membres Fondateurs

Daniel COHEN  
Directeur Administratif et Financier du Groupe  
RAJA / Administrateur du Groupe RAJA

Bernard SIOUFFI  
Gérant Associé BGSi / Professeur Associé à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne / Ex-Administrateur  
trésorier de la Fondation WWF / Administrateur du  
Groupe RAJA

Laurence HAGÈGE  
Responsable de la Communication du Groupe RAJA

### Collège des Personnalités Qualifiées

Anne-Sophie CASTEIGT  
Conseillère sur les questions d'emploi  
auprès de Christian Sautter, Adjoint  
au Maire de Paris

Brigitte DE LA HOUSSAYE  
Experte développement économique  
Caisse des Dépôts

Valérie LOMBARD  
Directrice du développement  
HumanRights Watch

# Mesures de financement

## Mesures de financement

### 《 Pour qui ?

Pour que votre demande soit considérée par la Fondation, votre projet doit répondre aux exigences suivantes :

- être consacré à un public féminin
- impliquer la participation active des bénéficiaires
- s'inscrire dans la durée
- faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi régulier
- être porté par une association française.

### 《 Pièces à fournir

Chaque projet est étudié au cas par cas. La moyenne des subventions accordées est de 10 000 €.

Instruction et sélection des dossiers :

Les projets instruits sont examinés par un comité de sélection composé d'experts, trois fois par an.

Les demandes de subvention se font uniquement en ligne sur le site : [www.fondation-raja-marcovici.com](http://www.fondation-raja-marcovici.com)

Pour déposer votre dossier de demande de subvention, vous devez créer au préalable un compte candidat (rubrique « *Déposer un dossier* »).

---

**FONDATION RAJA DANIÈLE MARCOVICI**

16, rue de l'étang - Paris Nord 2 - 95977 Roissy CDG cedex  
[www.fondation-raja-marcovici.com/accueil.html](http://www.fondation-raja-marcovici.com/accueil.html) - [fondation@raja.fr](mailto:fondation@raja.fr)

Contact : Anne Poterel : Chargée de mission - Tél. : 01 48 17 59 72



Aa Bb Cc

# Fondation SNCF

Créée en 1995.

FONDATION 

## ■ Mission de la fondation

- **Prévenir l'illettrisme** en donnant le goût de lire et d'écrire aux jeunes de 4 à 18 ans, pour partir sur de bonnes bases.
- **Vivre ensemble** en partageant nos différences de générations. Un excellent moyen d'apprendre et de se comprendre.
- Entreprendre pour **la mobilité** en aidant les jeunes à réaliser un projet qui fait avancer les modes et les services de transport.

## APPEL A PROJET « *Entre les lignes* »

Dans le cadre de son programme « *Prévenir l'illettrisme* », la Fondation SNCF lance son cinquième appel à projets. Elle veut ainsi encourager les initiatives associatives qui, en donnant le goût des mots, contribuent à l'accès aux savoirs de base (lecture, écriture et calcul) ou à leur consolidation. 400 associations ont été soutenues en 4 ans.

## ■ Soumission d'un projet

Pour soumettre un projet, vous devrez créer un compte sur ce site, puis remplir un formulaire en ligne. Les projets ne peuvent pas être envoyés par courrier ou e-mail.

En cas de problème : [fondation@sncf.fr](mailto:fondation@sncf.fr)

## ■ Règlement de l'appel à projet

A consulter impérativement :  
[projet.fondation-sncf.org/fr](http://projet.fondation-sncf.org/fr)

## ■ Calendrier

- **Lancement de l'appel à projets** : Octobre 2013
- **Clôture de l'appel à projets** : janvier 2014
- **Annonce des projets lauréats** : début avril 2014

FONDATION SNCF

34, rue du commandant René Mouchotte - 75014 PARIS  
Tél. : 01 53 25 30 58 (30 30 58) - [www.fondation-sncf.org](http://www.fondation-sncf.org)

# Mesures de financement

## « Critères de sélection

Les projets doivent concerner :

- La petite enfance (2 à 6 ans) : pour installer autour de l'enfant des conditions d'apprentissage favorables.

OU

- L'adolescence (10 à 15 ans) : pour consolider les savoirs élémentaires en stimulant les capacités de communication et d'expression personnelle.

## « Pour qui ?

L'appel à projets « *Entre les lignes* » est ouvert aux associations de métropole et d'outre-mer.

Des jurys d'experts (chargés de mission régionaux de l'ANLCI, correspondants académiques Illettrisme de l'Éducation nationale, bibliothécaires...) se réuniront dans chaque région pour désigner les lauréats. Un jury spécial se réunira pour l'Outre-mer.

L'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) est partenaire de la Fondation SNCF dans le cadre de cet appel à projets.

## « Financement des projets lauréats

Le montant du soutien financier accordé est déterminé par des jurys régionaux mis en place par la Fondation SNCF et versé en mai 2013.

La Fondation SNCF ne finance pas plus de 50% du budget total du projet.

## « Pièces à fournir

- Statuts de la structure
- Extrait de l'enregistrement au Journal Officiel
- Rapport d'activité et financier datant de moins de deux ans
- Attestation d'assurance de responsabilité civile de la structure
- Relevé d'identité bancaire
- Fiche d'engagements de la structure (à télécharger).

Une structure lauréate en mars 2013 s'engage à fournir à la Fondation SNCF, avant fin janvier 2014, une évaluation et un bilan financier de l'action soutenue dans le cadre de l'appel à projets.



# Fondation d'entreprise Société Générale pour la solidarité

Créée en 2006.  
Fondation d'entreprise de la Société  
Générale pour la Solidarité.



## ■ Mission de la fondation

- Aider les jeunes à entrer dans la vie active
- Lutter contre l'illettrisme des publics en difficulté, en parcours d'insertion professionnelle
- Soutien aux programmes de formation à l'étranger.

## ■ Organisation de la fondation

Le Conseil d'administration de la Fondation oriente les choix, décide des interventions et s'accorde sur les montants à allouer aux projets.

Il est assisté dans ses fonctions par un Comité de Sélection composé de salariés et retraités du groupe.

---

### FONDATION D'ENTREPRISE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

---

COMM/CIT - Groupe Société Générale - 75886 PARIS Cedex 18

Tél. : 01 42 14 80 66 - Fax : 01 42 14 47 28

[fondation.solidarite@socgen.com](mailto:fondation.solidarite@socgen.com) - [www.citizen-commitment.com/fr/foundation](http://www.citizen-commitment.com/fr/foundation)

# Mesures de financement

## Mesures de financement

### 《 Pour qui ?

- Association
- Entreprise
- Particulier
- Une SIAE
- Une collectivité publique

### 《 Quelles aides ?

Les demandes doivent toutes porter sur un sujet précis, et relever des domaines d'intervention de la Fondation. La Fondation prend en charge des projets mis en œuvre par des associations, des entreprises d'insertion ou des établissements publics, principalement en France mais également à l'étranger.

Les modalités d'intervention de la Fondation sont uniquement financières, mais nous pouvons également relayer vos demandes de bénévolat auprès des salariés du groupe Société Générale.

### 《 Pièces à fournir

Dépot de dossier en ligne sur le site :  
[www.citizen-commitment.com/fr/fondation/participe](http://www.citizen-commitment.com/fr/fondation/participe)



# Fondation AGIR ENSEMBLE POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI UAG - GBH

Créée le 1er décembre 2011 par arrêté du Recteur  
de l'Académie de Guadeloupe  
Publication au BOESR n°11 du 15 mars 2012



## ■ Mission de la fondation

La fondation partenariale a pour objet :

- La promotion de l'ensemble des activités de l'Université des Antilles et de la Guyane,
- La facilitation des **échanges d'expérience et de compétence** entre l'université et le monde socio-économique,
- La conception et la mise en œuvre de toute initiative en faveur de l'éducation et de la formation des jeunes et des étudiants afin de favoriser leur employabilité,
- **La recherche, la formation et la facilitation des études** visant à permettre l'orientation et l'insertion professionnelle en tenant compte du contexte social, des réalités et des problématiques régionales,
- La recherche en management et en gestion des entreprises, la diffusion et la valorisation de ses résultats,
- **L'accroissement du rayonnement et de l'attractivité de l'Université des Antilles et de la Guyane** en améliorant l'accessibilité à des formations professionnelles d'excellence,
- L'organisation ou la participation à des conférences ou forums sur les métiers, la formation et l'emploi,
- **L'attribution de bourses d'études**, le sponsoring de voyages d'études,
- La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- **La coopération internationale** notamment avec la Caraïbe et l'Amazonie.

# Mesures de financement

## ■ Organisation de la fondation

Président du conseil d'administration de la fondation :

Pascal SAFFACHE

Directeur général de la fondation : Stéphane HAYOT

## ⌋ Pour qui ?

Jeunes, étudiants (principalement de l'UAG ou dépendants des Rectorats de Martinique/Guadeloupe/Guyane).

## ⌋ Quelles aides ?

Aides financières ou de rapprochement avec le monde de l'entreprise, ayant trait à la formation et l'insertion professionnelle.

## ⌋ Pièces à fournir

Dossier de demande avec contenu et budget à envoyer par mail.

## ⌋ Contacts DOM

Membres du comité exécutif de la Fondation

Gilyse CAZIMIR - Secrétaire

*[gilyse.cazimir@univ-ag.fr](mailto:gilyse.cazimir@univ-ag.fr)*

Laurence SAUPHANOR - Trésorier

*[laurence.sauphanor@gbh.fr](mailto:laurence.sauphanor@gbh.fr)*

Catherine BOIS CABERTY - Assesseur

*[catherine.bois.caberty@gbh.fr](mailto:catherine.bois.caberty@gbh.fr)*

— FONDATION AGIR ENSEMBLE POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI —

Université des Antilles et de la Guyane – campus de Fouillole

BP 250 – 97157 Pointe-à-Pitre

*[www.fondationuaggbh.fr](http://www.fondationuaggbh.fr)* (en cours)



# Fondation VINCI Pour la Cité

Créée en 2002.  
Fondation d'entreprise du Groupe VINCI.

FONDATION  
VINCI  
POUR LA CITÉ



## ■ Mission de la fondation

- Agir contre toute forme d'exclusion : **accompagnement vers l'emploi** de ceux qui sont exclus, développement de la solidarité dans les cités ;
- Un **soutien humain et financier** de la part des collaborateurs du groupe grâce à un apport concret de leurs compétences sur le long terme ;
- **Améliorer la sociabilité** par la réinsertion sociale, l'aide au logement, et les actions de citoyenneté auprès des jeunes ;
- **Soutenir des initiatives de solidarité localement** là où le groupe est présent, mais aussi à l'international. La Fondation soutient des projets en France et dans les pays où le Groupe VINCI est implanté. Pour certains d'entre eux (Allemagne, République tchèque, Grèce, Slovaquie, Belgique), une fondation VINCI locale existe et se charge de l'instruction des demandes.

Pour les projets menés en Afrique, un programme spécifique existe :  
le fonds Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique,  
contact : [coordination.issa@vinci-construction.com](mailto:coordination.issa@vinci-construction.com)

---

### FONDATION VINCI POUR LA CITÉ

VINCI siège social : 1, cours Ferdinand de Lesseps  
92851 RUEIL MALMAISON Cedex  
Tél. : 01 47 16 30 63 - Fax : 01 47 16 49 45  
[fondation@vinci.com](mailto:fondation@vinci.com) - [www.fondation-vinci.com](http://www.fondation-vinci.com)

# Mesures de financement

## ■ Organisation de la fondation

- Le conseil d'administration examine les actions menées chaque année et propose de nouvelles orientations.
- Le comité de sélection se prononce sur les demandes de soutien soumises par l'équipe permanente, qui a en charge de sélectionner et de présenter à ce dernier les projets qui lui sont présentés. **Les demandes de soutien doivent obligatoirement être transmises par un collaborateur du groupe VINCI qui accepte d'en être le parrain.**
- L'équipe permanente facilite le développement des partenariats et anime le réseau des parrains.

## ⌋ Pour qui ?

Toute structure à vocation sociale et solidaire, ayant le statut d'association Loi 1901 (exception pour les structures d'insertion par l'activité économique : le statut peut également être marchand). La Fondation soutient des structures de taille réduite.

## ⌋ Quelles aides ?

Soutien réservé à des dépenses d'investissement matériel (outillage, véhicule, matériel informatique, mobilier, aménagement de locaux, etc.) ou immatériel (site internet, formations directement liées au projet, etc.).

## ⌋ Pièces à fournir

Cf dossier de demande de soutien transmis par le salarié du groupe VINCI.

## ⌋ Contacts DOM

Pas de correspondants en région.



( Les

# OPCA

Organisme Paritaire Collecteur Agréé

AGEFICE	54
AGEFOS PME	56
ANFH	58
CNFPT	60
Constructys	62
FAF.TT	64
FAFSEA	66
Opcalia	68



# AGEFICE

Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprise

Cet organisme patronal regroupant au sein de son Conseil d'Administration, la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises, le Mouvement des Entreprises de France, l'Assemblée des Chambres de Commerce et d'Industrie et l'Union Professionnelle Artisanale, existe depuis novembre 1993.



## ■ Mission de la fondation

Les missions dévolues au Conseil d'Administration de l'AGEFICE sont de cinq ordres :

- s'assurer du respect des textes législatifs sur la formation professionnelle continue,
- **gérer les contributions** versées par les chefs d'entreprise par l'intermédiaire des URSSAF ou RSI,
- déterminer les critères financiers de prise en charge des frais liés à la réalisation d'actions de formation,
- procéder au **règlement des dossiers de demande de financement**,
- **promouvoir la formation** en tant qu'outil de développement des entreprises.

L'accès à la formation professionnelle a été ouvert aux travailleurs indépendants par l'Accord du 3 Juillet 1991, et la loi n° 91-1405 du 31 Décembre 1991, ainsi que par le décret d'application n° 93-281 du 3 mars 1993, qui ont institué une contribution égale à 0,15% du plafond annuel de la Sécurité Sociale, afin qu'ils puissent avoir accès aux mêmes avantages que les autres actifs.

## ■ Organisation

**Président :** Jacques CHESNAUD

**Directeur :** Catherine NEUMANN-PARIENTE

# Mesures de financement

## 《 Pour qui ?

Les dirigeants non salariés des secteurs du Commerce, de l'Industrie et des Services. Ils doivent être inscrits à l'URSSAF ou RSI en tant que travailleurs indépendants, ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers, et être enregistrés sous un code NAF dépendant de l'AGEFICE.

## 《 Quelles aides ?

L'AGEFICE participe au financement des actions de formation à hauteur de :

- **1 500 € par an et par cotisant pour les formations ne débouchant pas sur une qualification officiellement reconnue**, mais aucun accord de financement ne pourra dépasser 1 000 euros par formation (quelle que soit sa durée). Ce plafond de 1 500 euros ne peut donc être utilisé que si deux formations au moins sont effectuées.
- **2 x 1 500 € pour un couple**, à utiliser chacun pour sa quote-part. Le plafond de remboursement par formation sera de 2 x 1 000 euros maximum à utiliser chacun pour sa quote-part.
- **1 600 € maximum pour les formations débouchant sur une qualification officiellement reconnue** (hors secteur « Montagne »), par entreprise (et non par cotisant), sachant que la formation doit être demandée dans sa totalité et non module par module.

## 《 Pièces à fournir

Voir site internet : [www.agefice.fr/priseencharge.html](http://www.agefice.fr/priseencharge.html)

## 《 Contacts DOM

CGPME Martinique  
Point d'Accueil AGEFICE  
13, Résidence Vieux Moulin – Didier  
97200 – FORT-DE-France

Contact :  
**Marie-France MARS**  
Tél.: 0596 70 17 41 (les Lundi, Mardi  
et Jeudi de 09h00 à 15h00)  
0596 70 05 72 (standard)

AGEFICE

16, Avenue de Friedland – 75008 PARIS  
[www.agefice.fr](http://www.agefice.fr)



# AGEFOS PME

Créée en 2012



## ■ Mission de l'organisme

AGEFOS PME intervient dans le **financement des projets emploi - formation** mais AGEFOS PME concentre aussi ses actions en amont des projets pour conseiller l'entreprise dans ses décisions de développement de compétences, l'orienter vers des réponses individualisées, mais aussi collectives et à l'échelle des territoires.

AGEFOS PME informe et sensibilise les entreprises au problème de l'illettrisme et les aide à détecter ces situations et propose aux salariés concernés des actions de formation adaptées.

## ■ Organisation

**Président :** LEROY Jean-Philippe

**Directeur :** ROSAY Philippe

---

### AGEFOS

Immeuble Arno Sons Zac de Houelbourg Sud II – 97122 BAIE-MAHAULT  
Tél. : 0590 26 93 62 - Fax : 0590 26 93 20

**Contact :** Frédéric **BLANCHER** - Directeur Régional - [fblancher@agefos-pme.com](mailto:fblancher@agefos-pme.com)

# Mesures de financement

## 《 Pour qui ?

Personnes en situation d'illettrisme dans les entreprises

- Ceux dont l'acquisition des savoirs de base remonte à l'enfance, qui n'ont pas été concernés par la formation tout long de leur vie professionnelle.
- Ceux qui sont sortis trop tôt du système scolaire, qui occupent des postes à bas niveau de qualification, ou des salariés expérimentés.

Objectif :

- Permettre aux salariés peu ou pas qualifiés de se maintenir dans leur emploi ou d'accéder à des qualifications nécessaires au développement ou à la réorganisation de leur entreprise.
- Permettre à tous les salariés d'avoir accès à la formation professionnelle continue.
- Favoriser la mobilité professionnelle chez les salariés.

## 《 Quelles aides ?

100% coût pédagogique  
AGEFOS-PME/FPSP/ETAT

## 《 Pièces à fournir

- Devis
- Programme de la formation
- Convention Organisme de formation/Entreprise

## 《 Contacts DOM

GUADELOUPE **Carole DEJEAN** - Tél. : 0590 41 98 16  
[cdejean@agefos-pme.com](mailto:cdejean@agefos-pme.com)

MARTINIQUE **François HIPPOLYTE** - Tél. : 0596 42 58 61  
[fhippolyte@agefos-pme.com](mailto:fhippolyte@agefos-pme.com)

GUYANE **Marie-Andrée GERSEN** - Tél. : 0594 25 40 41  
[magersen@agefos-pme.com](mailto:magersen@agefos-pme.com)



# ANFH Martinique

Association Nationale pour la Formation permanente du Personnel Hospitalier



## ■ Mission de l'organisme

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le ministère de la santé pour **collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation** (2,1% de la masse salariale), des congés de formation professionnelle (CFP), des congés pour VAE et des congés pour bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%) et à la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%).

En complément de la gestion des fonds, l'ANFH propose à ses adhérents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication...

L'ANFH a en charge l'accompagnement et le financement d'actions exclusivement des Agents de la Fonction Publique Hospitalière.

Les modalités d'accès sont propres à chaque établissement de la Fonction Publique Hospitalière sur le Plan de formation, ou, dans le cas d'un dispositif individuel « *le Congé de Formation Professionnelle* », l'agent est reçu en entretien, sur RDV, à la Délégation Régionale pour construire son projet.

# Mesures de financement

## Mesures de financement

### ⌋ Pour qui ?

- Être agent de la FPH (stagiaire contractuel ou titulaire)
- VAE : il faut 2 ans d'ancienneté dans la FPH et 3 ans expérience professionnelle au minimum.
- CFP : avoir 3 ans d'ancienneté dans la FPH  
Dans tous les cas : fournir dossier ANFH complet (à retirer sur rdv à ANFH) + fiche de paie.
- VAE : NOTIFICATION DE RECEVABILITE OBLIGATOIRE + autorisation absence obligatoire
- BC : document justifiant de plus de 2 ans d'ancienneté dans la FPH obligatoire.
- CFP : autorisation d'absence obligatoire.

### ⌋ Dépôt du dossier à l'ANFH

=> 1,5 mois avant la commission

Dossier conforme, déposé dans les délais (sinon instruction reporté à la prochaine commission) - Instruction et délibération du CGR (Attention pas de rétroactivité).

### ⌋ Contacts DOM

**Laurent Volckmann** - Délégué Régional  
[l.volckmann@anfh.fr](mailto:l.volckmann@anfh.fr)

---

#### ANFH MARTINIQUE

Immeuble Le Jamesby - ZI de Manhity - 97232 Le Lamentin

Tél : 05 96 42 10 60 - Fax : 05 96 64 61 76

[www.anfh.fr](http://www.anfh.fr)



# CNFPT

Centre National de la Fonction Publique  
Territoriale - Etablissement public

Délégation régionale de Martinique créée en  
1993 suite à la transformation de la structure  
interdépartementale Antilles Guyane en 3  
structures régionales de plein exercice.



## ■ Mission de l'organisme

Le CNFPT est un établissement public national paritaire et déconcentré, doté d'instances composées à égalité d'élus locaux et de représentants des personnels. Le financement de la formation est assuré par une cotisation s'élevant à 1% de la masse salariale des collectivités.

29 délégations régionales et leurs antennes départementales, 4 écoles et un institut de formation des cadres supérieurs (INET) oeuvrent sur le territoire pour offrir un **service de proximité et de qualité aux collectivités territoriales**.

## ■ Organisation

**Déléguée régionale :** Patricia LIDAR - adjointe au Maire de la ville de Fort-de-France.

**Directrice régionale :** Arlette PUJAR - administrateur territorial.

---

### CNFPT

Maison des collectivités territoriales  
ZAC l'Etang Z'abricot -BP 674 - 97264 Fort de France cedex  
Tél. : 05 96 70 20 70 - Fax : 05 96 63 84 92  
[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

# Mesures de financement

## 《 Pour qui ?

Pour tout agent territorial en poste au sein d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public.

## 《 Quelles aides ?

Conformément au cadre de référence de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) :

- Prise en charge de la formation sur la cotisation versée par la collectivité au CNFPT pour les formations traitant les difficultés ayant trait aux repères structurants et aux compétences fonctionnelles pour la vie courante ;
- Formation payante pour les collectivités au-delà de 10 jours soit 50€ par jour et par stagiaire pour les difficultés ayant trait aux compétences facilitant l'action dans les situations variées, et aux compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance.

## 《 Pièces à fournir

Bulletin d'inscription (cf *catalogue en ligne*)

## 《 Contacts DOM

**Corinne VALENTIN** - référente illettrisme pour la délégation Martinique  
[corinne.valentin@cnfpt.fr](mailto:corinne.valentin@cnfpt.fr)



# OPCA de la Construction Constructyts

Créé par arrêté du 9 novembre 2011, le groupe CONSTRUCTYTS a été agréé pour collecter et gérer la participation professionnelle des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics. Les missions de service de proximité sont confiées à 24 associations paritaires régionales dont CONSTRUCTYTS Antilles Guyane.



## ■ Mission de l'organisme

- L'information de toutes les entreprises du BTP de la région sur les dispositifs de formation, les critères de prise en charge, l'accompagnement des entreprises sur les aspects techniques notamment l'analyse des besoins de compétences et de qualification de l'entreprise, l'élaboration du plan de formation, la recherche de formations adaptées et l'intégration de nouveaux salariés.
- L'ingénierie financière des dossiers de formation, grâce à une articulation entre les différentes sources de financements et les dispositifs, permet un accès facilité à des financements publics et facilite la négociation tarifaire des coûts pédagogiques auprès des centres de formation.

CONSTRUCTYTS Antilles Guyane contribue à la qualité et à l'adaptation de l'offre de formation aux priorités du secteur afin qu'elle réponde aux besoins et contraintes des entreprises et des salariés en termes de durée, d'objectifs, de modalités pédagogiques et de coût.

## ■ Organisation

**Président :** Guy ADENET - CFE CGC de Guyane

**Vice président :** Willy MERCIRIS - FRBTP de Guadeloupe

**Secrétaire :** Claude MORVAN - FTC CGTG de Guadeloupe

**Trésorier :** Claude JEAN JOSEPH - SEBTPAM de Martinique

# Mesures de financement

## ⌋ Pour qui ?

Nos missions s'adressent aux entreprises du BTP à jour de leur cotisation formation professionnelle continue et qui souhaitent mettre en œuvre des actions de formation pour leurs salariés.

## ⌋ Quelles aides ?

Notre objet est de financer les actions de formation figurant dans les plans de formation des entreprises adhérentes. L'aide porte sur le coût pédagogique, les salaires au prorata du temps passé en formation et les frais annexes ( billet d'avion, restauration et hébergement).

## ⌋ Pièces à fournir

- Formulaire de demande de financement
- Programme de formation
- Devis et calendrier de formation
- Fiche de paye des salariés qui partent en formation
- Convention de formation
- Plan de formation validé par les Institutions Représentatives du Personnel ou PV de carence.

Des pièces complémentaires doivent être transmises pour le règlement.

## ⌋ Contacts DOM

### MARTINIQUE

**Nathalie FORTUNEE**

Secrétaire Général

*nathalie.fortunee@constructys.fr*

**Caroline BRELEUR**

Conseillère en Formation

*caroline.breleur@constructys.fr*

### GUADELOUPE

**Talliane CASTRO**

Conseillère en Formation

Tél. : 0590 89 93 93

Contact Guyane

**MORIN Darlyne**

Conseillère en Formation

Tél. : 0594 30 26 38

### CONSTRUCTYS ANTILLES-GUYANE

ZI La lézarde - voie n°1 - Immeuble Les Amandiers - 97232 LE LAMENTIN

Tél. : 0596 51 51 02 - Fax : 0596 51 51 39

*www.constructys-antillesguyane.fr*



# FAF.TT

Fonds d'Assurance Formation  
du Travail Temporaire



## ■ Mission de l'organisme

Le FAF.TT gère les aspects administratifs et financiers des **actions de formation des salariés intérimaires et permanents**. Sa mission ne s'arrête pas là puisqu'il a également un rôle de **conseil et d'accompagnement auprès des entreprises de travail temporaire (ETT) et des salariés**.

Le FAF.TT développe depuis 2011 son programme « *Langue et Compétences* » qui permet d'accompagner la formation des salariés intérimaires tant en termes de lutte contre l'illettrisme que pour leur permettre d'acquérir un socle de compétences clés afin d'être autonomes en mission, d'accéder à une qualification,...

### Le programme « *Langue et compétences 2013* »

Le FAF.TT propose, avec le soutien financier du FPSPP et le soutien technique de l'ANLCI, un programme « *Langue et compétences 2013* ». Il s'agit d'un programme modulaire pour répondre aux besoins de formation de salarié(e)s intérimaires.

- Sensibilisation et une formation des salariés permanents
- Des formations pour les salariés intérimaires (individuelles ou collectives)

---

**FAF.TT**

14, rue Riquet - 75940 Paris cedex 19

Tél. : 01 53 35 69 94 - Fax : 01 53 35 70 70 - [www.faftt.fr](http://www.faftt.fr)

Programme Langues et compétences : [languecompetences@faftt.fr](mailto:languecompetences@faftt.fr)

# Mesures de financement

## 《 Pour qui ?

Le salarié doit être dans une des situations ci-dessous :

- En situation d'illettrisme
- Ne disposant pas du socle de compétences clés
- Ne disposant pas du socle de compétences techniques
- Ne maîtrisant pas la compétence numérique
- Ne maîtrisant pas suffisamment la langue française.

## 《 Quelles aides ?

Le programme Langue et compétences dans l'intérim 2013 s'appuie sur le dispositif PLAN DE FORMATION et concerne les agences de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

Le FPSPP et le FAF.TT financent les coûts pédagogiques et les rémunérations à hauteur de :

- 70% pour les entreprises de plus de 10 salariés.
- Les 30% des coûts pédagogiques et des rémunérations restant à charge des entreprises de plus de 10 salariés sont financés par leur plan de formation disponible au FAF.TT au moment de la Demande de Réserve de Financement (DRF). Le cas échéant l'entreprise effectue un versement complémentaire.
- Lorsque les coûts pédagogiques sont réglés directement par le FAF.TT, cas des opérations collectives pilotées par le FAF.TT, les 30% des coûts pédagogiques restant à charge de l'entreprise sont pris en charge selon les mêmes modalités que ci-dessus.
- 100% pour les entreprises de 10 salariés et moins.

Pour bénéficier de ce financement, les actions doivent être engagées (date d'accord du FAF.TT) avant le 31 décembre 2013 et se terminer au plus tard le 31 décembre 2014.

## 《 Contacts DOM

**Chantal ORS** - Chargée de Mission Nationale Ingénierie de Projets et de Formation

*cors@faftt.fr* / Tél. : 01 53 35 70 59 / Fax : 01 53 35 70 70

**Jennifer Weynacht** - Déléguée TPE/PME au siège et DOM  
Tél. : 07 62 31 41 95 / *jweynacht@faftt.fr*



# FAFSEA

Fonds national d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et entreprises Agricoles.

Le FAFSEA est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé au titre du Congé Individuel de Formation (OPCA-OPCIF) des entreprises agricoles et des secteurs annexes.



## ■ Mission de l'organisme

- **Financer la formation professionnelle continue** de salariés, demandeurs d'emploi et jeunes en poursuite d'études.
- **Accompagner les branches professionnelles** dans leur politique ressources humaines-formation.
- **Informer et conseiller les entreprises adhérentes** en matière de formation professionnelle, voire d'orientation vers des diagnostics.
- **Mobiliser les acteurs nationaux et régionaux.**

Les actions de lutte contre l'illettrisme s'inscrivent donc dans un objectif de sécurisation des parcours professionnels. Il s'agit ainsi pour le FAFSEA de sensibiliser à cette thématique à la fois les entreprises adhérentes et les publics fragilisés. En 2012 le FAFSEA et le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSP) ont financé le programme « DOM Illettrisme » avec pour objectif l'engagement de parcours de formation sur les savoirs de base et le renforcement des fondamentaux pour 200 salariés en difficultés.

**Référents lutte illettrisme :** Chantal GUYAU - Danièle NAYARD

## ■ Organisation

Le FAFSEA est présidé alternativement par un membre du collège employeurs et un membre du collège salariés.

-- MARTINIQUE --

**Président :** Georges ORNEM - Membre de la CFTC

**Secrétaire Général :** Jacques-Michel SAINTE LUCE - Membre de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

---

### FAFSEA

153, rue de la Pompe - 75179 Paris Cedex 16

Tél : 01 70 38 38 38 - Fax : 01 70 38 38 00 - [www.fafsea.com](http://www.fafsea.com)

# Mesures de financement

## 《 Pour qui ?

En tant qu'OPCA, le Fafsea offre de multiples services autour de la gestion des dispositifs de formation continue mis à la disposition de ses entreprises adhérentes et de leurs salariés (plan de formation, contrat de professionnalisation, DIF, etc.). En tant qu'Opacif, il gère également les cotisations finançant le Congé individuel de formation (CIF) des salariés, ou encore la VAE. Il collecte par ailleurs la taxe d'apprentissage pour le compte de l'Apecita, le CNVS, la FNSEA et l'UNEP.

## 《 Quelles aides ?

Selon les cas et l'éligibilité des formations, le Fafsea finance les coûts pédagogiques, les frais de transport, d'hébergement et de repas, la rémunération et/ou l'allocation de formation du salarié. Certains dispositifs doivent être initiés par le salarié, et bien souvent mis en œuvre avec l'accord de l'entreprise. D'autres font partie intégrante du plan de formation de l'entreprise, et impliquent le salarié.

## 《 Pièces à fournir

Voir sur [www.fafsea.com](http://www.fafsea.com)

Les onglets : FAFSEA en région et Outils et formulaires.

## 《 Contacts DOM

### MARTINIQUE

**René DIGNE**

Délégué régional Antilles Guyane

**Francile CHOISI**

Déléguée adjointe

**Chantal GUYAU**

Conseillère formation

Immeuble la Chapelle  
Rue Case Nègre - Place d'Armes  
97232 Lamentin - Tél. : 0596 519 212  
[martinique@fafsea.com](mailto:martinique@fafsea.com)

### GUADELOUPE

**René DIGNE**

Délégué régional Antilles Guyane

**Danielle NAYARD**

Conseillère formation

**Délie DALMAT**

Gestionnaire de clientèle

Jardi Village - Lot B 10  
97122 Baie Mahault  
Tél. : 0590 266 485  
[guadeloupe@fafsea.com](mailto:guadeloupe@fafsea.com)



# OPCALIA MARTINIQUE



## ■ Mission de l'organisme

Opcalia, Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), interbranches, interprofessionnel et interrégional, **collecte et gère les contributions des entreprises du secteur privé** au titre de la formation professionnelle des salariés.

Dans ce cadre, Opcalia finance des actions de formation via différents dispositifs : plan de formation, contrats et périodes de professionnalisation, DIF, bilans de compétences, VAE, POE, POEC. Ceci, dans une logique de cofinancements européens, nationaux et régionaux pour abonder les projets de formation des entreprises.

Cette année, des efforts particuliers sont déployés en faveur de l'équité dans **l'accès à l'emploi et à la formation**, notamment auprès des handicapés, des personnes en situation d'illettrisme et des seniors.



### 1001 Lettres

**Consolidons les compétences de base en entreprise**

La maîtrise des compétences de base, parce qu'elle conditionne l'autonomie et l'adaptabilité de chacun, influe sur le quotidien et l'avenir de l'entreprise.

Elle doit figurer parmi les objectifs premiers de la politique de formation et de la gestion RH.

## ■ Délégation Martinique

Le délégataire Martinique en plus de son champ de compétence interprofessionnel et interbranche, représente spécifiquement sur le territoire les OPCAS des branches suivantes : l'AFDAS (Culture, Communication, Loisirs), UNIFORMATION, (Economie sociale), UNIFAF (Sanitaire, Sociale et médicosocial privé non lucratif).

## ■ Organisation

**Président** : Patrick LAPORT / **Vice président** : Patrick LECURIEUX-DURIVAL

---

OPCALIA MARTINIQUE

Z.A. de Bois Quarré - Imm. Les Palmiers Caryota - 97232 le LAMENTIN  
Tél. : 0596 50 79 31 - Fax 0596 50 54 54 - [www.opcalia.com](http://www.opcalia.com)

# Mesures de financement

## 《 Pour qui ?

Pour les entreprises du secteur privé dans les DOM la collecte de la contribution « professionnalisation » obéit à des règles particulières.

Seuls les OPCA à compétence interprofessionnelle peuvent collecter la contribution professionnalisation

La contribution « professionnalisation » doit donc être versée à un OPCA relevant du champ interprofessionnel, sauf pour les entreprises relevant du secteur du Bâtiment et Travaux Publics et de celui de l'Agriculture.

## 《 Quelles aides ?

### FINANCEMENT

- Contrat de professionnalisation
- Période de professionnalisation
- Plan de formation
- Droit individuel à la formation (DIF)
- Bilan de compétences
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)
- POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi)
- POEC (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective)
- Tutorat
- Congé individuel de formation (CIF)
- Entretien professionnel
- Passeport formation

## 《 Pièces à fournir

Une demande de prise en charge (à télécharger sur le site [www.opcalia-martinique.com](http://www.opcalia-martinique.com)) accompagnée des devis et programme de formation doit être adressée à Opcalia.

Les entreprises de moins de 10 salariés doivent transmettre un dossier de prise en charge (DPC) avant le début de l'action de formation.

## 《 Contacts DOM

MARTINIQUE **jocelyne ELISABETH**  
[jocelyne.elisabeth@opcalia-martinique.com](mailto:jocelyne.elisabeth@opcalia-martinique.com)

**Christiane LAHAYE**  
[christiane.lahaye@opcalia-martinique.com](mailto:christiane.lahaye@opcalia-martinique.com)

GUADELOUPE **Valérie CHASSAING** - Directrice  
[valerie.chassaing@opcalia-guadeloupe.com](mailto:valerie.chassaing@opcalia-guadeloupe.com)



( Les

# Fonds Européens

Le Fonds Social Européen (FSE) 72



# Fonds Social Européen (FSE)

Le Fonds Social Européen (FSE) est l'un des fonds structurels de l'Union Européenne.



## ■ Mission du Fonds

Créé en 1957, il constitue l'un des plus anciens instruments d'intervention de l'Europe en faveur des régions.

Il vise à **soutenir l'emploi** et constitue la principale source de financement pour améliorer les compétences en matière de ressources humaines au sein de l'Union Européenne.

Le FSE va directement intervenir afin de **renforcer la cohésion économique et sociale**, de **favoriser l'insertion des publics en difficultés** et de **lutter contre le chômage**.

En Martinique, le programme opérationnel (PO) FSE définit trois objectifs prioritaires :

- Accompagnement des salariés et des entreprises
- Inclusion par la formation et la qualification
- Inclusion des publics en difficultés.

---

FSE MARTINIQUE

[www.martinique-europe.fr](http://www.martinique-europe.fr)

# Mesures de financement

## 《 Pour qui ?

- Accompagnement des salariés et des entreprises
- Inclusion des publics en difficultés et des entreprises

## 《 Quelles aides ?

Apport financier sous forme de subventions.

## 《 Pièces à fournir

### POUR TOUS LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES

- Dossier de demande de subvention FSE daté, signé et cacheté, avec identification précise du signataire (nom, prénom, fonction)
- Document attestant de la capacité du représentant légal à engager la responsabilité de l'organisme pour l'opération
- Délégation éventuelle de signature (délibération ou selon le modèle de l'annexe 3)
- Relevé d'identité bancaire ou postal
- Documents attestant de l'engagement de chaque financeur public (copie conventions, arrêtés, ...)
  - à défaut, attestations d'engagement (selon le modèle de l'annexe 4)
  - à défaut, lettres d'intention des cofinanceurs, comprenant à minima l'identification précise de l'opération, le montant de la subvention et le délai de présentation à l'organe délibérant
- Attestation fiscale ou à défaut sur l'honneur de non-assujettissement à la TVA.

《 Voir page suivante →

# Mesures de financement

## ( Pièces à fournir (suite)

Les pièces suivantes sont à fournir en cas de 1ère demande de subvention ou en l'absence de demande de subvention déposée au cours des 3 dernières années auprès du même service ou si les éléments en possession du service, liés à une précédente demande, ont évolué.

### POUR LES ASSOCIATIONS

- Copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la Préfecture

Si l'aide du FSE sollicitée est > 23 000 € :

- Statuts
- Dernier bilan et compte de résultats approuvés et rapport éventuel du commissaire aux comptes

### POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

- Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel

### POUR LES ENTREPRISES OU TOUTE ENTITÉ EXERÇANT UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE OU COMMERCIALE RÉGULIÈRE

- Fiche de renseignements à remplir pour les entreprises (annexe 2)
- Extrait Kbis, inscription au registre ou répertoire concerné
- Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, montants du chiffre d'affaires et du bilan des entreprises du groupe

Si l'aide du FSE sollicitée est > 23 000 € :

- Dernière liasse fiscale complète

# Mesures de financement

## POUR LES GIP

- Copie de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive
- Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel

si l'aide du FSE sollicitée est > 23 000 € :

- Convention constitutive
- Dernier bilan et compte de résultats approuvés et rapport éventuel du commissaire aux comptes

## ⌋ Contacts DOM

### PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

Dépôt des dossiers : Guichet unique FEDER et FSE  
111, rue Ernest Deproge, Fort de France  
Tél. : 05 96 39 49 31 - du lundi au vendredi, 9h - 12h

Renseignements : DIECCTE  
Pointe des sables, Fort-de-France - Tél.: 05 96 71 15 00

### CONSEIL RÉGIONAL DE LA MARTINIQUE

Dossier formation, développement des compétences, marché du travail  
Rue Gaston Defferre, Fort de France  
Tél. : 05 96 59 63 00

### CRESS

Dossier économie sociale et solidaire  
Tél. : 05 96 73 35 25

# AGEFMA

Imm. Foyal 2000 - Rue du Gouverneur Ponton - 97200 - Fort-de-France  
*agefma@wanadoo.fr* - Tél. : 0596 71 11 02 - Fax : 0596 73 57 08

*www.agefma.fr*